INFOS'CHASSE67
LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN
AVRIL 2019 · N°79

Exposition des trophées 2019

PESTE PORCINE AFRICAINE

Mesures de biosécurité

Page 25

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 29 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein «le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage: ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.

Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an,
Klein Inter Autos
a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire des économies sur votre prochaine voiture!

KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein
Tél. 03 88 98 80 11
www.kleininterautos.com
kleininterautos@9business.fr

STEINER Jumelles Observer 8x56
La mise au point rapide permet une concentration minimale et continue. le remplissage Azote empêche la formation de buée à l'intérieur : 56 mm. Pupille de sortie: 7 mm. Nombre de crépuscule:21.17. Champ de vision à 1000 m: 112 m. Plage proche: 2.0.HxL: 183x144 mm. Poids: 1130 g.
No. 2000838 **499,- €**

LITEXPRESS Lampe phare LED LXSP 101
Deux modes d'éclairage (haut / bas) sont disponibles, permettant d'atteindre une portée lumineuse allant jusqu'à 500 mètres: mode d'éclairage intense (450 lumens, durée d'éclairage de 220 heures, portée lumineuse de 500 m), mode d'éclairage faible (80 lumens, durée d'éclairage de 320 heures, Portée lumineuse de 245 m). Grâce à son pied réglable, le phare peut également être monté et incliné (3 angles d'inclinaison). Le fonctionnement se fait au moyen de 4 piles D (non fournies). Dimensions (LxØxH): 18x12,4x14 cm, poids: 1008 g, piles non comprises, 440 g sans piles. Garantie 5 ans.
No. 2003137 ~~39,90~~ **19,95 €**

WALD & FORST Fourreau pour 2 Armes,
Fourreau en polyester résistant avec une texture extérieure robuste. À l'intérieur rembourrage en mousse pour protéger l'arme et l'optique des égratignures. Les deux compartiments ont chacun une double fermeture éclair verrouillable. La bandoulière réglable permet également de le porter aux épaules, également équipé d'une poignée de transport. Deux grandes poches latérales. dimensions extérieures: L140xL35 cm. Dimensions internes: L135xL32 cm.
No. 2001806 ~~99,95~~ **49,95 €**

VENTE PAR CORRESPONDANCE:
Téléphone 03 89 83 25 50
Téléfax 03 89 83 25 59

mail@frankonia.fr
frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:
18, rue du Château,
68190 Ensisheim
Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Téléphone 03 90 20 34 50

INFOS'CHASSE67
LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN
AVRIL 2019 · N°79

Le mot du Président

L'exposition des trophées de cerfs et de daims à peine terminée, de nouveaux « chantiers » (récurrents pour la plupart) émergent : assemblée générale, réforme de la chasse, demandes de plan de chasse dématérialisé, gestion de la PPA, etc.

Le sanglier, encore et toujours et les dégâts qui s'annoncent… insupportables pour le monde agricole. De la nourriture à profusion, des conditions météorologiques particulièrement clémentes associées à une faible mortalité juvénile suffisent pour que les populations de notre (très) cher Sus Scrofa explosent. Ce problème n'est malheureusement pas nouveau ; en décembre 2008 et en décembre 2012 déjà, nous en appelions à votre vigilance et vous incitions à tirer, tirer et tirer !

- Ne donnez pas de consignes de tirs
- Augmentez le nombre de battues
- N'hésitez pas à pratiquer le tir de nuit *(selon modalités en page 18)*

La FDC 67 connait aussi une nouvelle évolution avec le départ de Mme Hugui Boquel qui après 28 années passées au service des chasseurs a décidé de s'envoler vers d'autres horizons professionnels. Au revoir Hugui et bon vent ! C'est Amandine Abi-Keenan (déjà en poste à la FDC de février à octobre 2018) qui revient étoffer l'équipe. Nous lui (re)souhaitons la bienvenue !

Gérard Lang,
Président de la FDC 67

Le président Gérard Lang entouré de Hugui Boquel et de Béatrice Roecker, qui l'a précédée au poste de responsable administrative

SOMMAIRE

Exposition des trophées 2019	4-11	Recrutement	22
L'exposition : l'envers du décor	12-13	Actualités	22-26
Le brame du cerf	14	Peste Porcine Africaine	25
Histoire	16-17	Brèves	26 & 28
Tir de nuit du sanglier	18-19	Sortir	27
Loup et lynx	20-21	Petites annonces	30

Les permanents et les principales missions

Alexandra Barthel-Dick
Rédactrice en Chef IC 67,
Formations et Communication
03 88 79 83 81

Valérie Villard
Assistante de Direction,
Régisseur, Validations permis,
Réservations Cyné'Tir et Tunnel de tir
03 88 79 83 80

Camille Ferrer
Comptabilité
03 88 79 83 87

Amandine Abi-Keenan
Accueil, Standard,
Secrétariat général
03 88 79 12 77

Patrick Jung
Responsable du service technique,
Formations, SAGIR, Analyses de données,
Expo Trophées
06 80 74 70 39

Nicolas Braconnier
Technicien chef, Formations, FARB,
Aménagements, Dossiers techniques
06 80 74 71 61

Romain Weinum
Technicien, Formations,
Animateur Mobil'Faune, Herrenwald,
SAGIR, Expo Trophées
06 86 80 24 85

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin
Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim • Tél. 03 88 79 12 77
Fax : 03 88 79 33 22 • Courriel : fdc67@fdc67.fr • Internet : www.fdc67.fr
Horaires de réception et accueil téléphonique : du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption
Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E
ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Infos'Chasse 67 vous est distribué gratuitement six fois par an grâce notamment au soutien de tous les annonceurs.
Merci de les privilégier lors de vos achats.

Directeur de la publication : Gérard Lang • Rédactrice en chef : Alexandra Barthel-Dick – Tél. 03 88 79 83 81 – Courriel : alexandra.bd@fdc67 • Crédits photos : Mathias Wagner, FDC 67, DR • Conception graphique : Denis Willinger

PEFC

Exposition de trophées de cerfs et de daims 2019

EXPOSITION DE TROPHÉES

Samedi 23 et dimanche 24 février 2019

Salle polyvalente à Geudertheim

Gérard Lang, président de la FDC 67

Dans son discours d'ouverture, le président Gérard Lang a souhaité la bienvenue à tous les participants et aux nombreuses personnalités présentes.

Le président a fait un point sur la peste porcine africaine qui est aux portes de l'Allemagne, les nouveaux statuts des FDC et la réforme du permis de chasser. Gérard Lang a par ailleurs rappelé le grand chantier en cours de la FDC 67, à savoir, le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024.

Pour finir, le président a fustigé les trop nombreux points rouges inexcusables de l'exposition.

Un plan de chasse « biologique » basé sur l'âge (depuis 1994)

- 1/3 de faons
- 1/3 de biches
- 1/3 de cerfs *dont :*
  - 1/3 de daguets d'un an
  - 2/3 de cerfs de 8 ans et plus

Vers un plan de chasse bio-économique

Le plan de chasse a évolué pour tenir compte des dégâts d'écorçage occasionnés par des groupes de mâles sub-adultes. *(SDGC 12/18).*

- 1/3 de faons
- 1/3 de biches
- 1/3 de cerfs

dont

C1 : 50% de daguets d'1 an
C3 : 50% de cerfs de 10 ans (avec tolérance de 2 ans)

La signification des points de couleur

Pastille verte

- Critère d'âge «7-8» «8-9» «9-10» ans et plus.
- Critère chasseur : moyenne de la longueur des merrains 84 cm et moyenne de la circonférence 14 cm.

Pastille jaune

- Estimation de l'âge «6-7» ans. L'âge sera précisé ultérieurement par les cernes de cément.

Une pastille rouge

- Estimation de l'âge «4-5 ans», «5-6 ans»

Deux pastilles rouges

- Estimation de l'âge « 2-3 ans », « 3-4 ans » (facilement reconnaissable)

En règle générale, il sera proposé une attribution minorée de 1 C3 pour chaque point rouge l'année suivante.

Une exposition impressionnante

- Par le nombre de trophées de C3 exposés : **184** *(210 en 2018)*
- par le nombre de cerfs de 10 ans et plus : **58**
- Par le nombre de tirs justifiés **plus de 65%**

Nous atteignons sans doute une apogée pour le nombre de grands trophées exposés en raison :

- De l'augmentation de la pression de chasse sur le daguet
- D'une réduction des populations pour arriver à une densité économiquement supportable de plus en plus exigeante
- De la recherche d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique en faveur du rendement forestier *(Loi d'Avenir Agricole)*

Le critère Chasseur DHG

(Dene Het ich auh Gschosse)

Le cerf que tous les chasseurs auraient tiré n'est pas une fantaisie !

- C'est un cerf qui a toutes les caractéristiques d'un cerf de 10 ans (moyenne des merrains >= 84 cm et moyenne de la circonférence à 1/3 des merrains >= 14 cm)
- Ce critère peut être une aide à la décision au tir
- Abuser de ce critère en tirant en dessous de ces moyennes expose à des points rouges et des sanctions.

Christiane Wolfhugel,
Conseillère départementale du canton de Brumath, représentant Frédéric Bierry, Président du Conseil Départemental

Pierre Gross,
Maire de Geudertheim

De bons indicateurs de l'âge du cerf des Vosges

Longueur moyenne des merrains

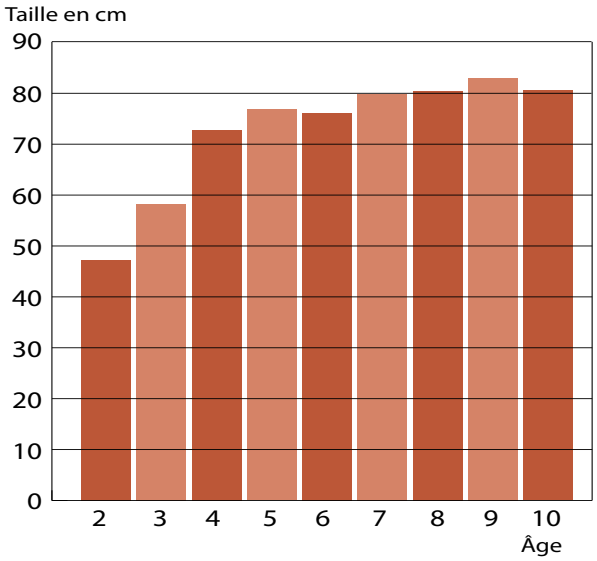

Les cerfs possédant une longueur moyenne des merrains de 84 cm et une circonférence moyenne de 14 cm à 1/3 des merrains ont les caractéristiques des cerfs de 10 ans et plus.

Circonférence moyenne à 1/3 du merrain

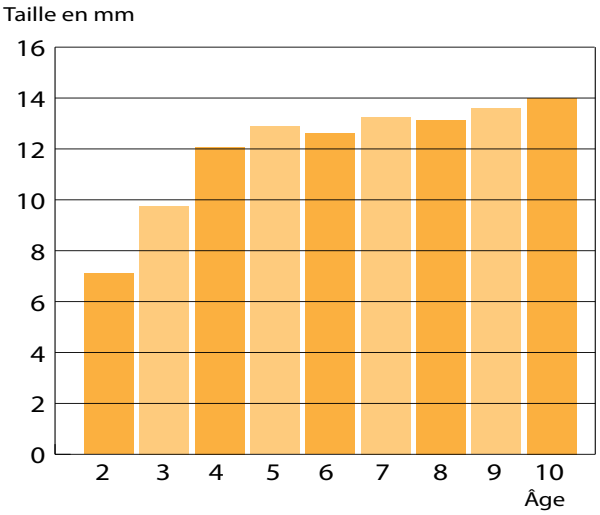

Les cerfs possédant une longueur de 84 cm pour les merrains et 14 cm de circonférence à 1/3 des merrains ont vraisemblablement déjà transmis leurs gènes aux générations suivantes. Leurs tirs n'auront pas d'influence significative sur la variabilité génétique.

Deux stratégies de croissance des bois en fonction de l'âge

Les individus à « croissance lente » *(jaune)* portent moins de cors à 2, 3 et 4 ans que les individus à « croissance rapide » *(rouge)*. Par contre les jaunes portent 14 cors en moyenne à 10 ans. En tirant les petits 6 ou les petits 8 de 2 ou 3ème tête *(jaune)* (souvent dits malvenus), on se prive des grands 14 cors à 10 ans et plus. *(Hartl et al. - 1995)*

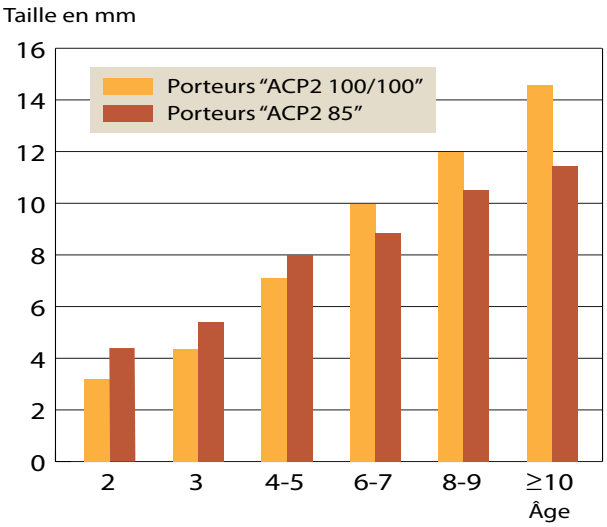

Vous souhaitez faire coter vos trophées

Marc Wurtz
Correspondant cotateur officiel de l'Association Française de Mensuration des Trophées
Tél. 06 83 36 02 34
Courriel : marcwurtz@orange.fr

Sophie Fischer
Villa Maya - 67530 St Nabor
Tél. 06 08 93 18 82
Courriel : sf@fischer-avocat.fr

Le tableau d'honneur

Sur 12 trophées cotés, 9 sont homologables au niveau bronze > 170 points *(dont 2 dépassent 180 points)*. Ces derniers sont catégorie « argent » dans l'ancienne classification. Le CIC (Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier) a remonté la catégorie argent de 180 à 190 points pour favoriser les tirs des pays de l'Est.

Thomas Hoenen et son très beau trophée

Mme Simone Schoeffler (à droite) devant son trophée avec France et Marc Wurtz

... et de déshonneur

Erreur de tir ou mépris de l'éthique de chasse, en tirant les petits 2ème et 3ème tête, on se prive des grands 14 cors de 10 ans et plus (Hartl & al. 1995).
Le président espère que ces petits cerfs (points rouges ou doubles points rouges) auront aussi le privilège d'orner les dessus de cheminée.

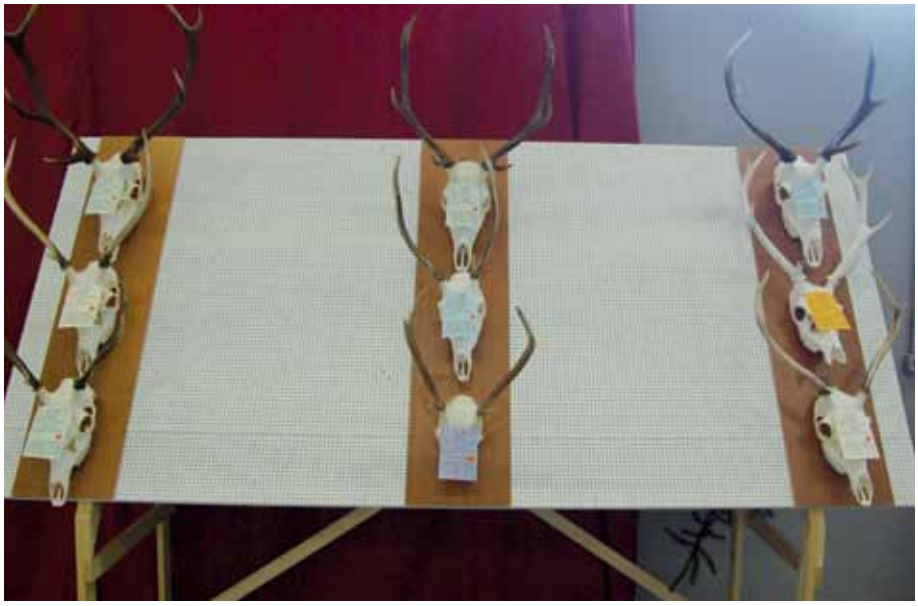

Compte-rendu quantitatif et qualitatif des prélèvements des cerfs pour la saison 2018/2019

par Frédéric Obry, président de la Commission Grand Gibier

Le millésime de cette exposition, que l'on peut qualifier de bon sur le plan quantitatif quoiqu'en retrait par rapport aux prélèvements de la saison précédente, paraît plus discutable sur le plan qualitatif.

184 C3 ont été prélevés la saison écoulée. Tous les trophées ont été présentés.

- 120 tirs ont été jugés justifiés, soit 65,22 % (points verts)
- 51 tirs ont été jugés injustifiés, soit 27,72 % (points rouges) dont 39 très injustifiés (doubles points rouges)
- 13 tirs ont été jugés litigieux, soit 7,07 % (points orange)

La commission a demandé une coupe dentaire systématique pour les mâchoires de tous les cerfs jugés litigieux (points orange).

La dérive constatée dans le prélèvement des C3 points rouges ne peut aboutir qu'à l'appauvrissement de la cohorte de cerfs que nous aurons à prélever pour les années à venir.

Même si la reconnaissance de l'âge des cerfs est un exercice réputé difficile, le tir de mâles de 2ème et de 3ème tête constitue à nos yeux un acte déshonorant pour tout nemrod passionné de cerf et marque à l'évidence une éthique de chasse méprisée. Le retrait de 2 bracelets C3 pour la prochaine saison me parait être une sanction appropriée pour ces cas.

En ce qui concerne les daims, le nombre de D3 prélevés est de 13, dont 3 tirs justifiés soit 23%, 6 tirs injustifiés soit 46% et 4 tirs litigieux soit 31%

Ces prélèvements faibles depuis les 3 dernières années marquent à l'évidence une gestion difficile de la population Daim de la forêt de l'Illwald.

Évolution du plan de chasse quantitatif

	15/16	16/17	17/18	18/19
1/3 faons	822	724	757	**746**
1/3 biches	759	760	757	**700**
1/3 cerfs	547	531	533/754	**480**
dont				
• 1/2 C1	328	307	320/377	**296**
• 1/2 C3	219	224	213/377	**184**
Total	**2128**	**2017**	**2008**	**1926**

**Y compris erreur de tir*

Réalisations C1, biches et faons par rapport au minimum

Cerfs	Zone 1+2	2016-2017		2017-2018		2018-2019	
S1	Niederbronn	177	74%	100	74%	108	85%
S2	LPP	336	99%	335	99%	297	80%
S3	Haslach	368	108%	434	108%	424	95%
S4	Donon	456	97%	396	97%	411	83%
S5	Champ Feu	338	92%	308	92%	306	78%
S6	Ungersberg	234	93%	204	93%	204	93%
1-6	**Zone 1-6**	**1909**	**95%**	**1805**	**95%**	**1750**	**86%**

Daims		2016-2017		2017-2018		2018-2019	
S7	Sélestat	171	93%	-	-	130	94%

2018-2019 — Répartition des tirs par classe d'âge des cerfs (hors daguets et C4) d'après l'usure dentaire (zones à cerfs GS 1 à 6)

Âge	2-3	3-4	4-5	5-6	6-7	7-8	8-9	9-10	10 et +
Nombre de tirs	30	9	8	11	14	35	14	14	58

Ces chiffres vont encore évoluer lorsque les résultats des études des cernes de cément seront connus

Tirs justifiés :	121 + 2 DHG
Tirs litigieux :	14
Tirs injustifiés :	58
Tirs très injustifiés :	39

2018-2019 — Répartition des tirs par classe d'âge des daims (hors daguets) d'après l'usure dentaire

Âge	2-3	3-4	4-5	5-6	6-7	7-8	8 et+
Nombre de tirs	0	1	5	4	1	2	1

Tirs justifiés :	4
Tirs litigieux :	4
Tirs injustifiés :	6
Tirs très injustifiés :	1

*De gauche à droite : **M. Vincent Thiébaut, Député de la 9ème Circonscription du Bas-Rhin, M. Georges Schuler, Maire de Reichstett, Mme Christiane Wolfhugel, Conseillère Départementale***

*De gauche à droite : **Marc Schirer, Gérard Lang, Jean Mehn de l'ONCFS et Hubert Derigny***

*De gauche à droite : **Pierre Gross, Frédéric Obry, Georges Schuler, Etienne Wolff, Gérard Lang, Vincent Thiébaut, Christiane Wolfhugel et Benoît Cuillier, représentant l'ONF***

Les sonneurs de trompe du Rallye Trompes de Strasbourg rehaussent tous les ans notre manifestation. Félicitations et Bravo !

Les plans de chasse par secteur

SECTEUR 1
PLAN DE CHASSE SUR 21 ANNÉES (C1 - BICHE BICHETTE - FAON)

Sans commentaire

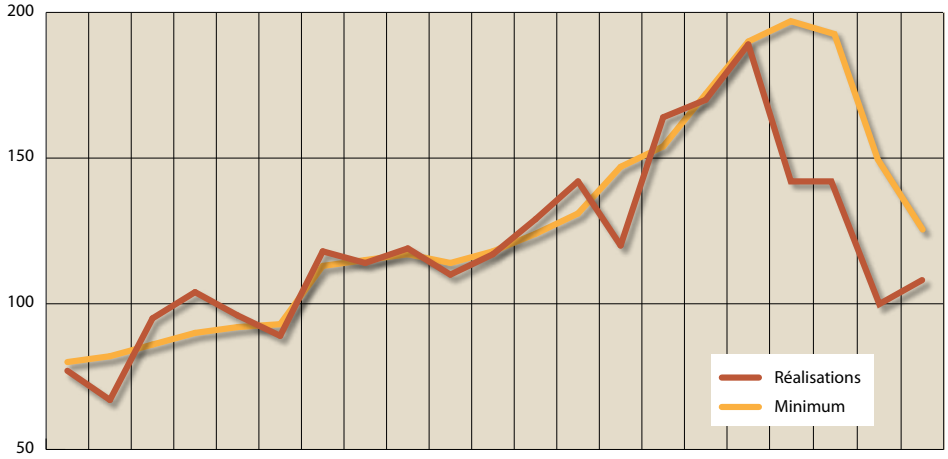

1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
77	67	95	104	96	89	118	114	119	110	117	129	142	120	164	170	189	142	142	100	108
80	82	86	90	92	93	113	115	117	114	118	124	131	147	154	172	190	197	188	150	126

SECTEUR 2

PLAN DE CHASSE SUR 21 ANNÉES (C1 - BICHE BICHETTE - FAON)

Sans commentaire

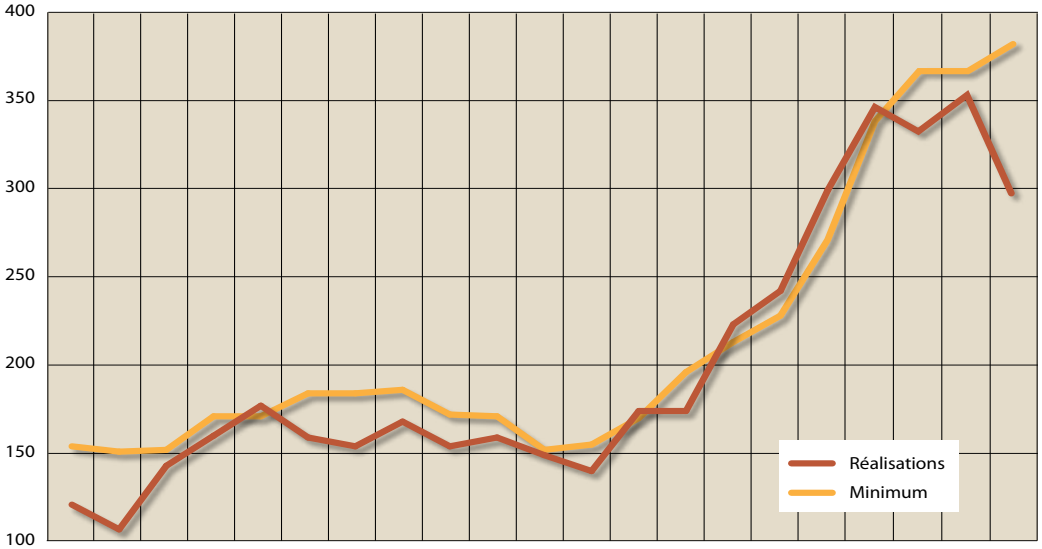

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Réalisations	121	107	143	160	177	159	154	168	154	159	149	140	174	174	223	242	299	346	334	353	297
Minimum	154	151	152	171	171	184	184	186	172	171	152	155	170	196	213	228	271	338	368	368	370

SECTEUR 3

PLAN DE CHASSE SUR 21 ANNÉES (C1 - BICHE BICHETTE - FAON)

Sans commentaire

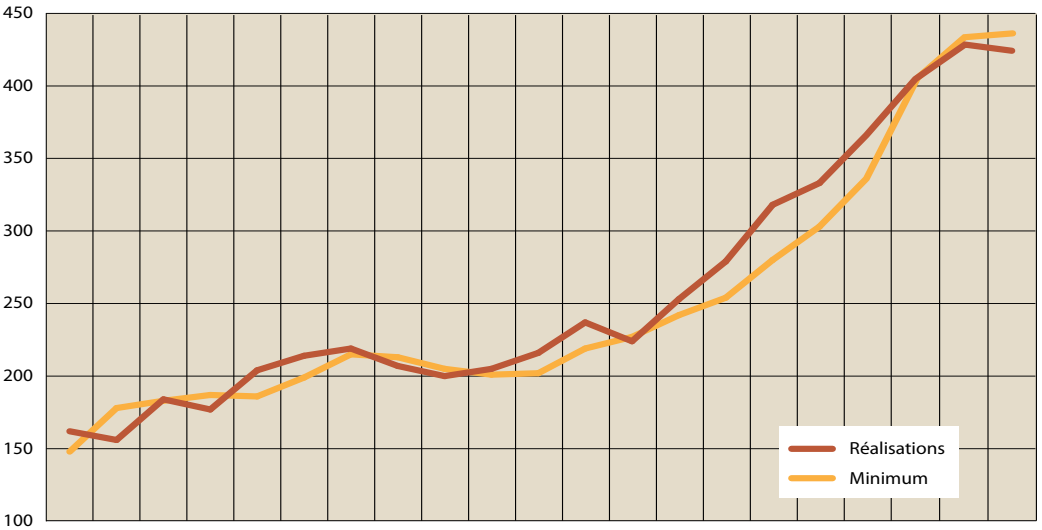

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Réalisations	162	156	184	177	204	214	219	207	200	205	216	237	224	253	279	318	333	366	404	434	429
Minimum	148	178	183	187	186	199	215	213	205	201	202	219	227	242	254	280	303	336	405	439	444

SECTEUR 4

PLAN DE CHASSE SUR 21 ANNÉES (C1 - BICHE BICHETTE - FAON)

Sans commentaire

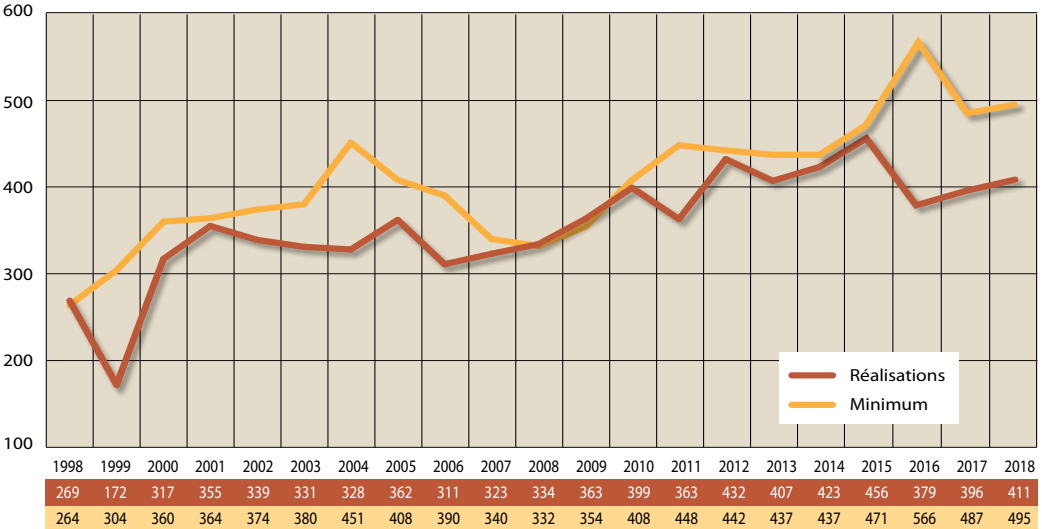

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Réalisations	269	172	317	355	339	331	328	362	311	323	334	363	399	363	432	407	423	456	379	396	411
Minimum	264	304	360	364	374	380	451	408	390	340	332	354	408	448	442	437	437	471	566	487	495

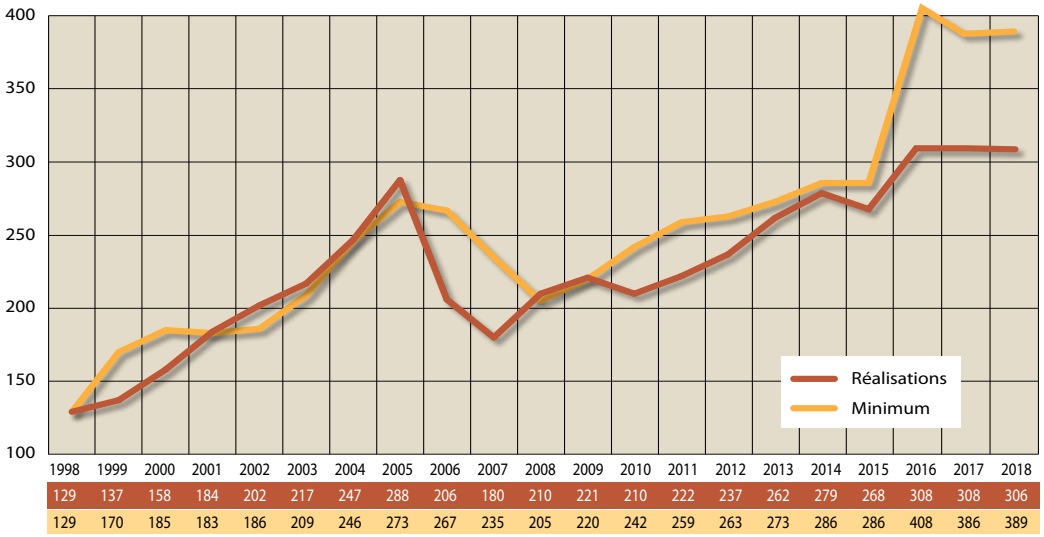

1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
129	137	158	184	202	217	247	288	206	180	210	221	210	222	237	262	279	268	308	308	306
129	170	185	183	186	209	246	273	267	235	205	220	242	259	263	273	286	286	408	386	389

SECTEUR 5

PLAN DE CHASSE SUR 21 ANNÉES (C1 - BICHE BICHETTE - FAON)

Sans commentaire

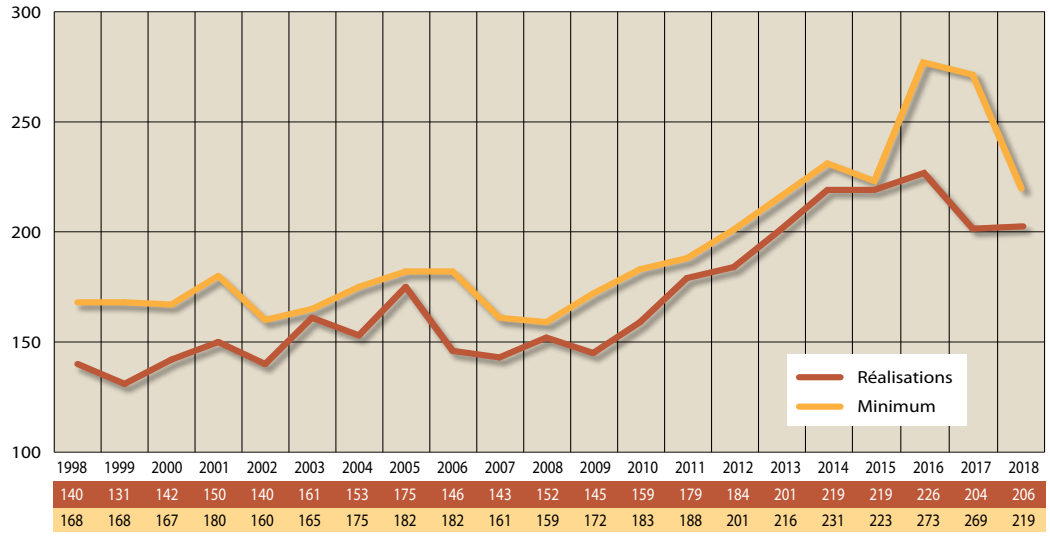

1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
140	131	142	150	140	161	153	175	146	143	152	145	159	179	184	201	219	219	226	204	206
168	168	167	180	160	165	175	182	182	161	159	172	183	188	201	216	231	223	273	269	219

SECTEUR 6

PLAN DE CHASSE SUR 21 ANNÉES (C1 - BICHE BICHETTE - FAON)

Sans commentaire

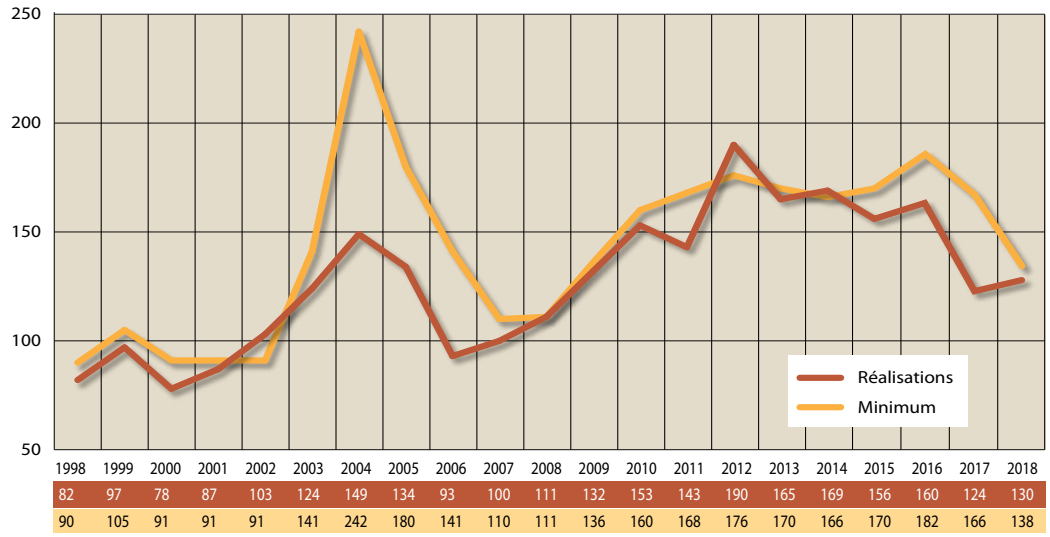

1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
82	97	78	87	103	124	149	134	93	100	111	132	153	143	190	165	169	156	160	124	130
90	105	91	91	91	141	242	180	141	110	111	136	160	168	176	170	166	170	182	166	138

SECTEUR 7

PLAN DE CHASSE SUR 21 ANNÉES (C1 - BICHE BICHETTE - FAON)

Sans commentaire

EXPO DE TROPHÉES

L'envers du décor

L'exposition annuelle des trophées de cerfs et de daims en dehors de son caractère obligatoire est aussi une fête pour tous les amateurs de grand gibier. Cette exposition d'un grand nombre de trophées engendre la mobilisation de tout le service technique mais également de bénévoles, sous la houlette de Romain Weinum. ***(Retour en images).***

J-365 Choix et visite de la salle pour l'exposition

J-30 Saisie des constats de tirs, préparation et commande du ***« verre de l'amitié »,*** préparation des invitations et de la liste des invités (personnalités politiques ou issues du monde cynégétique, tireurs et locataires de chasse exposant) – envoi des invitations et du courrier précisant les consignes de dépôt des trophées aux locataires de chasse concernés

J-5 Dépôt des trophées par les locataires

J-4 Tri et classement des trophées 1

J-3 Passage de la Commission technique chargée d'apprécier les tirs de cerfs et de daims coiffés *(composée de représentants de la DDT, de la FDC 67, de l'ONCFS et de l'ONF. Participants : les techniciens de la FDC 67)* 2 3 Chaque mâchoire est examinée, une par une

À partir de J-3 Mise en place des trophées et édition des fiches d'accompagnement et affectation des points de couleur 4 5

Jour J Dernières « retouches » de la présentation et des discours des Présidents 6 *(FDC 67 et Commission Grand Gibier),* cotation des trophées 7 8, accueil et mise en place des artisans exposants 10 11, des sonneurs 9 et préparation du verre de l'amitié 12

Les samedi et dimanche. Expo ouverte au public ; permanence des techniciens 13

Dimanche 17h. Fermeture des portes et retrait des trophées 14

Dimanche 18h. Rangement de la salle jusqu'à tard dans la soirée 15

Voilà c'est fini ! À l'année prochaine.

Drôles d'araignées

Mâchoires de référence (dont l'âge est connu) pour l'estimation de l'âge des cerfs

La commission technique à l'œuvre

Mise en place des trophées

Derniers réglages techniques avec le Président

Thierry Varnizy et Nicole, aides bénévoles

Cotation des trophées

Accueil et mise en place des artisans exposants, des sonneurs et préparation du verre de l'amitié

L'exposition s'ouvre au public

Récupération des trophées

Démontage de l'installation

LE BRAME DU CERF

Un grand théâtre en pleine nature, pour le plaisir et la fascination des humains

Au mois de septembre résonne dans le massif vosgien un impressionnant cri du cerf : le brame. C'est la saison des amours de notre dernier grand herbivore. Le cerf élaphe a peut-être été sauvé de l'extermination par la majesté de ses bois qui ont toujours impressionné les humains surtout du Nord Est de la France et de l'Europe centrale. Le rut du cerf commence généralement aux premiers jours de septembre avec le début de la fertilité des biches. Pendant la saison des amours le comportement des mâles est modifié, la compétition intra spécifique les rend parfois très agressifs avec leurs congénères rivaux.

Cette compétition se manifeste par un marquage du territoire, le brame vocal, la marche parallèle, l'intimidation de ses concurrents potentiels, les affrontements de cerfs mâles au moment du rut, la dominance (éphémère) du maître de harde (le mâle dominant peut couvrir de nombreuses biches de son harem, mais le maintien du harem est couteux en énergie, pour le bénéfice des concurrents).

Le succès reproducteur des cerfs peut varier largement en fonction de la réceptivité de la femelle, de la taille de la harde, de la durée de la tenue des hardes (souvent plus courte que la durée du pic de conception), etc. Bien que certains cerfs semblent avoir plus de

réussite que d'autres à certains stades de leur vie, cela ne veut pas dire nécessairement que le succès reproducteur de l'ensemble de leur vie est plus grand *(Clutton Brock et al. 1982).* Certains cerfs dominants pourraient avoir jusqu'à 4 ou 5 descendants, mais les prouesses sexuelles doivent êtres relativisées car les années se suivent… et ne se ressemblent pas. De jeunes mâles subadultes profitent parfois des combats entre deux mâles plus forts pour saillir des biches en chaleur, ce qui contribue à la diversité génétique de la population.

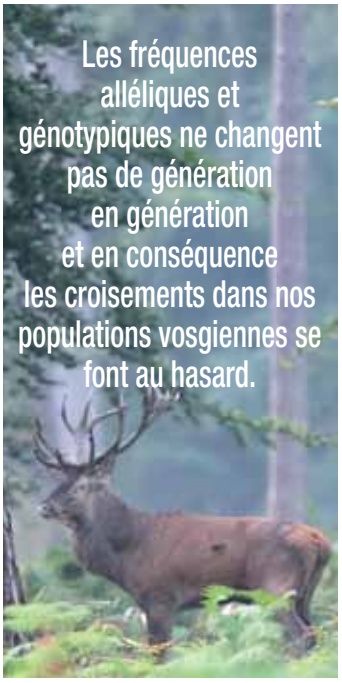

Le nombre moyen de descendants des reproducteurs serait de 2. Ce qui semble bien logique dans une population sauvages avec un ratio des sexes équilibré, car les plus jeunes coiffés ne participent pas ou peu à la reproduction. En conséquence, les animaux participant à la reproduction sont donc d'environ 2 femelles pour 1 mâle.

Le bilan génétique est plus terre à terre

Le point de départ de toute la génétique des populations est une loi qui a été énoncée simultanément en 1908 par deux généticiens travaillant indépendamment G. H. Hardy et W. Weinberg.

« Dans une population de grande taille, en l'absence de nouvelle mutation, de sélection et en panmixie (accouplement au hasard), les fréquences alléliques ne changent pas de génération en génération ; il en est de même des fréquences génotypiques car celles-ci ne dépendent que des fréquences alléliques. Une telle population est dite en équilibre de Hardy et Weinberg. »

Hartl et al. (1995) démontrent que la population de cerfs des Vosges est en équilibre de Hardy et Weinberg pour les locus corrélés à la configuration des bois. Ce qui signifie que les fréquences alléliques et génotypiques ne changent pas de génération en génération et qu'en faisant le bilan, on peut affirmer que les croisements dans nos populations vosgiennes se font au hasard. Il s'ensuit également que la population de cerfs est génétiquement stable et qu'elle n'est pas en évolution. L'évolution n'est généralement pas sensible sur des durées à l'échelle humaine sauf en cas de pression de la sélection.

Agissons tous ensemble ***pour que vive le cerf*** et que les générations humaines futures puissent à tout jamais bénéficier de ces spectacles grandioses et grandeur nature que le cerf nous offre tous les ans.

Dr Gérard Lang

MULTIRISQUE ASSOCIATION DE CHASSE

(Association - Groupement Titulaire de Chasse)

- Dommages aux biens de l'Association : Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de battues - rabatteurs - dégâts de gibiers - installation de chasse - menus travaux d'entretien et réparation Vente de venaison)
- Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
- Protection Juridique Association
- Accidents corporels

MULTIRISQUE INDIVIDUELLE CHASSEUR

- Responsabilité Civile Chasse, entrainement aux tirs, conducteur de chien,
- Accidents corporels Sécurité Chasse
- Dommages aux chiens
- Dommages aux armes de chasse

ASSURANCES GREBMAYER

M. Didier GREBMAYER, Agent Général

67160 WISSEMBOURG
11 Rue de la République
Tél. 03 88 54 87 54
Mail : grebmayer.wissembourg@allianz.fr

Immatriculé à l'Orias sous le numéro 07 022 273 (site : www.orias.fr) Exercent, sous le contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest – 75436 PARIS Cédex 09

L'ARMURERIE DE LA VALLEE

NATURA VALLEE

AMENAGEZ VOTRE TERRITOIRE !

AGRAINOIR PRO-HUNTER des 75€ x6 100€ à l'unité

MOULTRIE

Batterie rechargeable 6v 25€

Vitex Crud'SCROFIX Sac de 25kg 36€

PROGRAMMATEUR UNIVERSEL 55€

Goudron jerrican 5kg 20€

Sel bloc 12kg 11,30€

Optimum HUNTING

VOYAGE DE CHASSE EN TURQUIE

Vous rêvez d'un Voyage de chasse, nous réalisons votre rêve !
Battue aux sangliers / Approche à l'Attila
Cerf d'Anatolie ou Bezoar Ibex à l'approche
Merci de contacter :
Alex DEMIR au 06.35.27.34.95 ou
Frédéric RENARD, à votre service.

NATURA VALLÉE ~ 118 AVENUE DE LA GARE ~ 67130 SCHIRMECK
TÉL.: 09 60 12 08 90 ~ Mail : naturavallee@orange.fr
www.naturavallee.com

ESPACE-chasse

Matériels

Couteaux

MATERIELS ET VETEMENTS
technique pour la chasse,
à retrouver dans notre magasin
et sur www.espace-chasse.fr.

Vêtements

Vision

Miradors

4, RUE DES ÉCOLES - 67240 SCHIRRHEIN
Contacts: Joël 06.29.57.41.44 - Jessica 06.27.65.17.87
www.espace-chasse.fr - espace chasse france

EBER distribution

Armurerie

Pensez aux Bons Cadeaux pour faire plaisir à vos amis chasseurs !

(Anniversaires, Fête des Pères...)

Jumelle optisan
10x50
169 €
au lieu de 249€

990 €
(Montage inclus)

Pack Winchester XPR
Cal 30-06
avec Lunette Optisan
3-12x56

Catégorie C

11, rue des Prunelles
ZA des Prunelles
67120 Dorlisheim
Tél: 06.85.53.97.03
Du Lundi au Vendredi 9h00 - 12h00 /14h00-19h00
www.hillman.fr

Charles X, le dernier roi chasseur

Le dernier roi de France, Charles X qui visita brièvement l'Alsace en 1828, fut un chasseur passionné.

Charles X en costume de sacre

« *Charles X, c'est le roi chasseur. A son nom, de tous les coins de l'horizon, il semble que les fanfares répondent en échos sonnant La Royale. Il est des souverains que l'imagination populaire ne se figure que sur un champ de bataille : elle ne voit le dernier des rois de France qu'à la chasse ou dans son oratoire* » écrit l'historien Frédéric Masson. En effet, peu de monarques furent autant associés à la chasse que Charles X, si l'on excepte Louis XV, son grand-père, et Louis XVI, son frère.

Un prince fin connaisseur de la chasse

L'intérêt pour la chasse du roi Charles X remonte à sa jeunesse. Né à Versailles en 1757, le jeune prince titré comte d'Artois, n'occupe que le cinquième rang dans l'ordre de succession au trône. Il se consacre principalement au jeu, à l'art et à la chasse. Avant la Révolution, il possède un équipage de vénerie et partage avec Marie-Antoinette, une meute pour le vautrait qui sort le jeudi à Saint-Germain ou au Vésinet. Comme ses ancêtres, le comte d'Artois est passionné de chasse. Il se montre adroit cavalier, habile tireur, connaisseur des forêts et des mœurs du gibier. Le poète Alphonse de Lamartine en témoigne : « *l'amour des chevaux, le goût des forêts, la voix des meutes, l'ivresse de la poursuite des daims ou des chevreuils, les joies sauvages de l'hallali, les sons du cor après le triomphe, l'exaltaient, comme la manœuvre et la victoire exaltent le héros. Sa vénerie et ses écuries étaient pour lui plus qu'un délassement, c'était une occupation royale* ». Après les troubles révolutionnaires et la chute de l'Empire, le décès de ses frères aînés, Louis XVI puis Louis XVIII, lui offre l'opportunité de monter sur le trône, en 1824, à l'âge de 66 ans.

Une passion royale modérée...

Devenu roi, Charles X continue à chasser. Cependant, sous la Restauration, la chasse devient un loisir personnel et non plus une affaire de cour : le roi s'en va seul et non plus accompagné d'une foule de courtisans comme ses prédécesseurs. En dehors de ses quelques séjours à Fontainebleau et à Compiègne où il chasse quotidiennement, le reste de l'année, le roi ne sort jamais chasser plus de deux fois par semaine. Il quitte Paris ou Saint-Cloud juste après la messe, une collation et parfois une rapide entrevue avec un ministre, pour ses chasses à Rambouillet, Versailles ou Saint-Germain. Malgré sa réputation, Charles X n'apparaît pas comme un chasseur frénétique passant ses journées en forêt. En 1816, il ne chasse que quatre fois à courre et ne participe qu'à trois hourailements, mais il chasse cinquante-trois fois au tir tuant 4247 pièces de gibier. En 1825, il courre le cerf quatorze fois, assiste à trois hourailements et chasse à tir soixante fois.

> *A partir de 1823, la mise à mort à l'arme blanche est abandonnée au profit d'un tir à la carabine...*

Irritable pendant la chasse qui lui fait parfois perdre sa courtoisie proverbiale, il en rentre en général de bonne humeur. Un observateur note en 1828 qu'après quatre heures de chasse sous la pluie, il est revenu à Rambouillet

en riant. Seule la pluie peut parfois le pousser à renoncer à son programme cynégétique. S'il pratique régulièrement la chasse à courre, il préfère le tir. A partir de 1823, à l'issue des chasses à courre, la mise à mort à l'arme blanche est abandonnée au profit d'un tir à la carabine. Même entre deux séances de travail, le roi s'accorde toujours une promenade en voiture ou une brève sortie, comme le 20 août 1829 où il tire quelques lapins dans le parc de Saint-Cloud sur le coup de midi, avant de regagner son bureau. Tous les jours, Charles X sort se promener en voiture dans les environs de Paris avec la même escorte que pour les chasses, ses contemporains ont donc cru qu'il chassait quotidiennement.

... mais décriée par ses détracteurs politiques

Au début du règne, les chasses royales semblent perçues positivement par l'opinion. Malgré ses 67 ans, le nouveau roi monte à cheval et parcourt 12 à 15 lieues dans la journée. Sa vaillance tranche nettement avec l'infirmité de son prédécesseur et frère, Louis XVIII. Cependant, progressivement, sa popularité décline.

Chasse à courre de Charles X, gravure de Carle Vernet

Une certaine exaspération se fait jour. La presse d'opposition laisse croire que le monarque passe tout son temps à chasser et négligerait ainsi les affaires de l'Etat. Il est vrai que Charles X apparaît rarement en public, les chasses et les offices religieux longuement rapportés par la presse, faute de mieux, sont bientôt les seuls aperçus de sa vie quotidienne donnés à lire au public. La caricature est alors facile pour faire passer le monarque comme un chasseur sanguinaire, un vieillard aigri aspirant au retour de la monarchie absolue. Toutes les thématiques de l'impopularité royale se cristallisent autour des chasses. Charles X s'en indigne : « *on va jusqu'à me reprocher la seule distraction que je me permisse, mon goût pour la chasse, comme si ce goût avait usurpé des moments réclamés par les affaires* ».

> *La presse d'opposition laisse croire que le monarque passe tout son temps à chasser et négligerait ainsi les affaires de l'Etat.*

La dernière chasse à courre de Charles X se déroule le 26 juillet 1830 à Rambouillet. Le lendemain, débutait la révolution dite des Trois Glorieuses. Le dernier roi chasseur était chassé du trône. Charles X reprit une fois encore la route de l'exil. Son successeur, Louis-Philippe, réalisa la dissolution du service des chasses.

La Restauration avait échoué à faire de la vie quotidienne du souverain un instrument de prestige. La foule qui se massait le long des routes forestières pour voir passer Charles X venait en réalité assister aux chasses par curiosité ou par goût du spectacle et non pas pour acclamer la famille royale. Loin de magnifier le règne, les parallèles entre les chasses de l'Ancien Régime et celles de Charles X ne servirent qu'à mettre en scène l'inadaptation du régime à la France postrévolutionnaire.

Philippe Jéhin

Vénerie au début du XIXe siècle, détail d'une tapisserie de la manufacture Zuber

Iconographie :
- Carle Vernet gravure noir/blanc sous images/octobre
- Portrait de Charles X
- Scènes de vénerie début XIXe siècle : Orion/Zuber

Destruction du sanglier par des tirs de nuit

jusqu'au
31 octobre 2019
y compris pendant
la période de quiétude
du 1er avril au 14 avril

Arrêté Préfectoral du 20 février 2019

Locataires de chasse

SOUS LA RESPONSABILITÉ DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

- Demande expresse à formuler auprès du lieutenant de louveterie (48 heures à l'avance)
  1. Préciser les secteurs/parcelles et les coordonnées des participants
  2. Préciser les emplacements de tir sur un plan (miradors…)
  3. Copie de la demande à adresser à l'ONCFS : sd67@oncfs.gouv.fr
- Décision du lieutenant de louveterie (accord/refus) – par écrit – courriel …
  5. tir exclusivement dans les cultures agricoles (PAC)
  6. le lieutenant de louveterie vérifie si la commune se trouve dans la zone de présence du courlis (voir annexe de l'arrêté préfectoral)
  7. respect des 200 mètres des habitations (sinon, en cas de demande, le lieutenant de louveterie donne un avis au maire pour la réduction de cette distance en fonction de la situation locale). **– avis par écrit –**
  7. **la décision appartient au maire (accord par écrit obligatoire)**
  8. Libre choix pour le lieutenant de louveterie pour la durée de validité de l'autorisation (mensuelle-trimestrielle-…max jusqu'au 31 octobre 2019)
  9. Compte-rendu obligatoire (Un modèle sera fourni) **au plus tard 10/11/2019**
- Tir autorisé est l'affût à partir d'un poste fixe (mirador hauteur de plancher > 2 mètres)
- Les chasseurs autorisés doivent être porteurs d'un permis de chasser en cours de validité
- Noter la date et l'heure de tir (Pour connaître le nombre de sangliers réellement prélevés de nuit – pour bilan CDCFS)
- **Seules, les lampes torches sont autorisées. (Tous autres dispositifs sont interdits)**
- Recherche d'un sanglier blessé se fait uniquement de jour (lendemain matin…)
- Tirs sous la seule responsabilité des chasseurs.

Louvetiers

UNIQUEMENT LES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

- Tirs de nuit (en tant que de besoin) par les lieutenants de louveterie à partir de leurs véhicules à l'aide de sources lumineuses artificielles
  1. Seuls les lieutenants de louveterie sont autorisés à tirer (responsables)
  2. Pas de tir si les véhicules sont en déplacement (culasse ouverte…)
  3. Information préalable (48 heures) maires, ONCFS et brigade de gendarmerie
  4. Venaison vendue par les louvetiers pour couvrir les frais
  5. Tirs sous la seule responsabilité des lieutenants de louveterie

P.S. : Toutes actions menées qui seraient contraires aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 20 février 2019 et précisées ci-dessus sont passibles d'une amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe (chasse en temps prohibé et chasse de nuit - = 1500€ d'amende, confiscation du matériel…)

Source : Direction Départementale des Territoires

Procès-Verbaux du Conseil d'Administration de la FDC 67

CA du 20 nov. 2018 à 19h à Geudertheim

Membres du Bureau présents : Gérard LANG *(Président)*, Charles KLEIBER *(2nd vice-président)*, Marc SCHIRER *(Secrétaire)*, Aliette SCHAEFFER *(Trésorière)*, Hubert BURLET *(Trésorier-adjoint)*.

Administrateurs présents : Patrick CAUSSADE, Henri KASTENDEUCH, Christian MULLER, Frédéric OBRY, Michel PAX, Pierre-Thomas SCHMITT, Roland SCHOEFFLER.

Absents excusés : Michel GEWINNER *(1er vice-président, pouvoir à Christian MULLER)*, Gérard de GAIL *(Administrateur)*, Bernard SCHNITZLER *(Administrateur)*.

1. Arrêté et approbation du bilan clos au 30/06/2018 *présenté par notre Expert-comptable, M. Thierry FOESSEL et notre Commissaire aux comptes, M. Denis TRAUTMANN (représenté par Mme Laurence LEVRESSE)*

L'arrêté et l'approbation du bilan clos au 30/06/2018 sont approuvés à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu du CA du 25 octobre 2018

Le compte-rendu du Conseil d'Administration (CA) du 25 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est approuvé à l'unanimité (- 1 voix).

4. Subvention

La demande de subvention de l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier (ABRCGG) est accordée par le CA pour un montant de 500 €.

5. Divers

- Date et lieu de l'exposition annuelle des trophées de cerfs et de daims 2019 : du 18 février au 24 février 2019 à Geudertheim.
- Date et lieu de l'Assemblée Générale 2019 : le samedi 27 avril 2019 à Geudertheim.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22h.

CA du 8 jan. 2019 à 19h à Geudertheim

Membres du Bureau présents : Gérard LANG *(Président)*, Charles KLEIBER *(2nd Vice-Président)*, Marc SCHIRER *(Secrétaire)*, Aliette SCHAEFFER *(Trésorière)*, Hubert BURLET *(Trésorier-Adjoint)*.

Administrateurs présents :
Henri KASTENDEUCH, Christian MULLER, Frédéric OBRY, Pierre-Thomas SCHMITT.

Absents excusés : Patrick CAUSSADE *(Administrateur, pouvoir à Frédéric OBRY)*, Roland SCHOEFFLER *(Administrateur, pouvoir à Gérard LANG)*, Michel PAX *(Administrateur, pouvoir à Pierre-Thomas SCHMITT)*, Gérard de GAIL *(Administrateur)*

ORDRE DU JOUR UNIQUE

Dispositions à prendre concernant le « DHG » (Dene Het isch auh Gschosse)

Le Conseil d'Administration valide le maintien du DHG à 8 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h.

BARCELETS - SAISON 2019/2020

Distribution des bracelets de chevreuils

Dans un souci de bonne organisation, nous rappelons que les titulaires de droit de chasse doivent être à jour de leur adhésion territoire obligatoire (78 €) avant le 25 avril 2019.

La distribution des bracelets de chevreuils se déroulera :

1. Au Cyné'Tir à Geudertheim les lundi 6, mardi 7, jeudi 9, vendredi 10 et lundi 13 mai 2019, de 9h à 17h en continu, sur présentation de l'original de l'arrêté préfectoral d'attribution ;

2. Au siège de la FDC 67 à partir du mardi 14 mai 2019, tous les jours du mardi au vendredi inclus (fermeture des bureaux les lundis) de 10h à 16 h en continu, sur présentation de l'original de l'arrêté préfectoral d'attribution.

Attention

Les bureaux de la FDC 67 sont fermés les jours fériés (mardi 1er et mercredi 8 mai 2019)

Tarif

Le prix des bracelets reste inchangé : 8 €

Rencontre d'un loup et d'un lynx

Des nouvelles du loup

Un nouveau site internet sur le loup

L'ONCFS qui, à la demande du ministère de l'écologie gère depuis les années 90 le suivi et la gestion du loup en France, a mis en place un nouveau site internet dédié à Canis Lupus – ***www.loupfrance.fr***. Ce site permet de partager avec le plus grand nombre les informations sur le loup récoltées par les différents acteurs de terrain : biologie de l'espèce, protection des troupeaux, accompagnement des éleveurs, etc.

Un loup naturalisé à la FDC 67

Un loup naturalisé qui dormait depuis de nombreuses années dans le grenier d'un lycée strasbourgeois a finalement trouvé refuge à la FDC 67. Le grand prédateur vivait probablement dans la région et a été tué au début du XX^{e} siècle.
Arrivé très abimé, il a été confié aux bons soins d'un taxidermiste, Daniel Rettig, qui lui a offert une nouvelle jeunesse. Il vient donc rejoindre la collection de loups naturalisés du Grand Est que nous vous avions présentée dans le n° 77 de décembre 2018.

Nouveau lâcher de Lynx

Que l'on soit pour ou contre la réintroduction de prédateurs (Lynx, Loup ou Ours), l'éleveur craignant pour son troupeau ou le chasseur qui y voit un concurrent direct, chaque opération de lâcher est un évènement important pour la biodiversité.
Soutenue par le programme européen LIFE-Nature, la Fondation Nature et Environnement, l'Office des forêts de Rhénanie-Palatinat, le WWF et le Sycoparc du côté français, la réintroduction du Lynx dans la forêt du Palatinat, débutée en 2015 devrait se poursuivre jusqu'en 2020 pour un budget global de 2,75 M€.
Son objectif est le maintien et la protection de cette espèce classée menacée en Europe centrale et occidentale. L'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) a évalué positivement ce projet de réintroduction.
C'est dans ce cadre que «*Libre*», âgé de 2 à 4 ans, est le 16ème lynx et 9ème originaire de Suisse (l'autre pays fournissant des animaux pour le projet «*Life*» étant la Slovaquie) à être relâché dans la forêt du Palatinat. Il succède à Gaupa, relâchée en février dernier. Son collier GPS permettra au KORA* de suivre ses déplacements pendant au

moins une année (la durée de vie approximative de la batterie est de 1 à 2 ans), et aussi de récolter des informations importantes sur son comportement et sur son régime alimentaire. Le collier, quant à lui est équipé d'un système de rupture et tombera de lui-même au bout de 2-3 ans.
Animal solitaire ne passant que quelques jours avec son partenaire, il est peu probable que Libre rejoigne l'un de ses congénères précédemment lâché.

© Annina Prüssing / SNU

Des nouvelles de Palu

Le lynx Palu né en 2017 dans la forêt du Palatinat, est issu du croisement de Kaja et Lucky, les deux premiers lynx slovaques lâchés en 2016. Il a emprunté à plusieurs reprises l'écopont Walsmersbach près de la frontière franco-allemande (Walschbronn en Moselle). Observé par le naturaliste Denis Michel, sa présence a pu être confirmée grâce à l'appareil photo installé par un membre du réseau Loup/Lynx à proximité d'un chevreuil retrouvé prédaté. Palu, revenant sur sa proie, a pu être identifié grâce aux taches de son pelage. Ces taches sont propres à chaque individu.

* Le KORA coordonne projets de recherche sur l'écologie des prédateurs dans les milieux exploités par l'homme et est chargé du suivi des grands prédateurs en Suisse.

Pour en savoir plus :
www.luchs-rlp.de

Chronologie des lâchers

En provenance de Slovaquie — En provenance de Suisse

Nom	Identité	Date du lâcher	Historique
Lucky	Mâle	30 juillet 2016	À la recherche d'une nouvelle partenaire, il s'est aventuré dans l'enclos d'un parc animalier où se trouvaient 2 autres lynx dont une femelle (Chiara) ; il a dû être recapturé pour être remis en liberté dans son territoire
Luna	Femelle	30 juillet 2016	Après avoir disparu a été retrouvée en avril 2017
Kaja	Femelle	30 juillet 2016	A donné naissance à Palu et Filou en 2017 - Géniteur Lucky
Arcos	Mâle	7 mars 2017	A parcouru 130 km en 2 semaines - A établi son territoire aux alentours de Colmar
Bell	Femelle - 18 kg née en 2013	5 avril 2017	A eu des petits en 2015 (4)
Rosa	Femelle - née en 2012	13 avril 2017	A donné naissance à au moins 2 jeunes en juin 2018 - Géniteur probable : Lucky ou Cyril
Cyril	Mâle - 18 kg environ 6 ans	22 avril 2017	après une courte balade dans le Bade Wurtemberg où les chances de rencontrer une femelle sont nulles, il a été recapturé et relâché dans le Palatinat
Labka	Femelle -19 kg	15 décembre 2017	Trouvée blessée et recueillie par un zoo à Bojnice en 2016 - Retrouvée morte à proximité d'une voie ferrée en février 2018
Alosa	Femelle - 16 kg	20 décembre 2017	Retrouvée blessée à la patte, elle a dû être euthanasiée
Juri	Mâle - 21 kg -2 ans	16 mars 2018	
Jara	Femelle - 19 kg - née en 2012	18 avril 2018	A donné naissance à au moins 1 jeune mâle en juin 2018
Wrano	Mâle - 17 kg	11 septembre 2018	Trouvé blessé et recueilli par un zoo à Bojnice - N'est pas le frère de Alfi
Alfi	Mâle - 16 kg	13 septembre 2018	Trouvé blessé et recueilli par un zoo à Bojnice - N'est pas le frère de Wrano
Mala	Femelle	5 février 2019	Connue depuis 2012
Gaupa	9ème femelle - 18 kg	22 février 2019	Repérée pour la 1ère fois en 2013
Libre	2 à 4 ans	7 mars 2019	

LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU BAS-RHIN RECRUTE

Un Directeur / Une Directrice

Missions

Principal collaborateur du Président et du Conseil d'Administration, le (la) candidat(e) devra :

- assister le Président et assurer la mise en œuvre de la politique générale définie par le Conseil d'Administration
- représenter la FDC67, dans la limite des délégations attribuées par le Président
- être, sous l'égide du Président, l'interlocuteur privilégié de l'administration (Préfecture, DDT, ONF), des instances cynégétiques (Fédérations, ONCFS, chasseurs, adhérents territoriaux notamment) et agricoles
- Assurer, sous la responsabilité du président, le management de l'ensemble du personnel

Profil et qualités requises

- niveau bac +5 – ingénieur agronome, Master en sciences environnementales (biologie, écologie, forêt) ou équivalent
- engagement, efficacité, capacité d'adaptation et forte disponibilité
- posséder des connaissances cynégétiques et juridiques
- posséder de bonnes connaissances scientifiques en biologie et en écologie
- maîtriser les outils informatiques
- alsacien ou allemand souhaité

Recrutement :

- contrat à durée indéterminée en application de la Convention Collective, période d'essai de 6 mois renouvelable une fois
- poste à pourvoir : date à convenir

Adresser votre lettre de motivation *(manuscrite)* avec prétentions, CV et photo à :

M. Gérard LANG, Président
Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin
Espace Chasse et Nature
Chemin de Strasbourg - 67170 Geudertheim
Téléphone Mobile : **06 08 45 95 52**
Courriel : **glang001@wanadoo.fr**

Sanglier plongeur

Toutes les battues ne se ressemblent pas

Le 12 janvier 2019 en fin de matinée, le thermomètre affiche 3 degrés, une battue organisée à Sturtzelbronn (Moselle), en limite du département du Bas-Rhin, était l'occasion d'un évènement tout particulier.

Quelques chasseurs placés par mon ami le Docteur Thierry Scherer, partenaire de cette chasse, ont vécu un moment hors du commun.

Alors qu'un sanglier d'une quarantaine de kilogrammes longe la ligne de traque ponctuée d'arbres, de haies et de broussailles, plusieurs coups de feu résonnent. Il est atteint de plein fouet. Poursuivant sa course, il plonge dans un étang recouvert d'une couche de glace, laissant derrière lui l'impact de sa chute. La chasse se poursuit et au terme de la traque la discussion mène bon train, à chacun de raconter son histoire.

Le sanglier plonge dans un étang recouvert de glace

L'un des chasseurs, Laurent Schoch décide de retourner sur les lieux et de se mettre à l'eau pour repêcher la bête. Une petite poignée de chasseurs l'accompagnent pour l'assister. Sous le regard attentif des Nemrods, ce courageux athlète, sécurisé par l'un d'eux au moyen d'une corde, se met à l'eau jusqu'aux épaules. Il parcourt une dizaine de mètres et ramène la bête noire la tirant par la queue. Le sanglier ainsi récupéré avec fierté par ce chasseur-pêcheur est tiré de l'eau. Félicitations à Laurent pour son courage et sa dextérité.

Roger Osswald
Chasseur du Bas-Rhin

INSOLITE

Animaux pris au piège

C'est lors d'une battue au sanglier, sur la commune d'Oderen (68), le 1er février dernier qu'Oddie, une petite fox-terrier de 10 mois s'est retrouvée enterrée dans un terrier de blaireau dans lequel elle s'était faufilée.

Heureusement, son collier GPS connecté au smartphone de son propriétaire a permis de la localiser, et il a fallu pas de moins de 4 heures aux sauveteurs et aux pompiers pour la sortir de ce faux pas. Plus de peur que de mal donc pour l'intrépide Oddie. Presque dans le même registre, c'est un rat que les pompiers de Bensheim, près de Francfort en Allemagne, ont sauvé. Trop gros, celui-ci s'est retrouvé coincé dans les grilles d'une bouche d'égout, ne pouvant ni reculer, ni avancer. Les huit pompiers qui sont intervenus l'ont finalement «*vissé*» et rejeté dans les égouts.

Le mot de la fin à été prononcé par les pompiers «*Même les animaux haïs par la majorité méritent le respect*».

CONCOURS CHIEN

Hegewald 2018

Du 3 au 6 octobre s'est déroulé le concours international du Deutsch Drahthaar à Billerbeck en Allemagne. Avec une participation de plus de 170 chiens, l'Alsace a bien été représentée. En effet, Gilbert Erbs, éleveur et dresseur de chien de chasse à Munchhausen, a fini 2ème ex-aequo avec sa chienne Doro III von der Dachswiese, à seulement 1 point du vainqueur. *Félicitations à nos deux champions .*

Trophées

C'est sur le territoire de Preuchdorf le 13 octobre 2018 à 9h du matin que Joël Dietenbeck a eu la chance de tirer ce chevreuil présentant un magnifique trophée d'un poids de 467 g.

Félicitations !

Peste Porcine Africaine

Dans un communiqué de presse du 26 février dernier, l'ONCFS nous annonce la coopération de la Gendarmerie Nationale dans le cadre du programme de dépeuplement des sangliers dans la zone frontalière la plus exposée au virus. C'est grâce à une caméra thermique embarquée dans un hélicoptère qu'il a été possible de repérer distinctement les animaux à travers la végétation. Ces tests ont permis de voir de faibles nombres de sangliers, preuve que les opérations de destruction menées par les chasseurs, avec le concours de l'ONCFS, l'ONF et les renforts militaires, ont été efficaces. Ainsi, sur les 16 000 ha de la «*zone Meuse*», 582 sangliers ont été tués depuis octobre 2018. C'est la première fois que de telles opérations sont menées et leur efficacité est telle que de nouveaux survols ont été réalisés dans les Ardennes. *Pour information :* environ 700 sangliers ont élé analysé positif à la PPA en Belgique autour du premier foyer

En savoir plus :
https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-un-bilan-detape-encourageant-des-mesures-complementaires-de-prevention

Suite à une chasse à courre...

Devant l'émotion suscitée en octobre 2017 par des images montrant des adeptes de la chasse à courre abattant un cerf qui s'était réfugié dans un jardin privé, un nouveau décret a été publié le 1er mars. Ce décret interdit désormais aux équipages d'abattre un animal dans une zone habitée ou commerciale. Ce texte stipule également que les équipages ne pourront désormais comprendre que 60 chiens courants au maximum.

Toutefois, si le maître d'équipage ne peut isoler et évacuer l'animal, les autorités devront être averties et un vétérinaire pourra «*aux frais des chasseurs*» anesthésier l'animal pour le déplacer ou procéder… à sa mise à mort !

Une victoire de plus pour les défenseurs des animaux…

Au retour d'une zone infectée par la PPA, adoptez les mesures de biosécurité

Recommandées dans la pratique de la chasse

- Utilisez des vêtements et des chaussures dédiés à la pratique de la chasse, lavez les fréquemment.
- Nettoyez vos chaussures ou vos bottes et votre matériel, à l'eau savonneuse après la chasse.
- Nettoyez fréquemment la voiture servant à parcourir les chemins de terre et à transporter les animaux tués à la chasse.

Ne pénétrez pas dans un élevage de porcs ou de sangliers dans les 48h après la chasse et n'y laissez pas entrer votre chien ou votre véhicule.

Vous accueillez un chasseur habitant ou passant à proximité d'une zone infectée

Anticipez son arrivée en lui demandant de respecter les mesures suivantes :

- Attendre 48h entre une chasse près d'une zone infectée et la chasse dans laquelle il est accueilli.
- Ne pas utiliser ses chiens à la chasse.
- Laisser son véhicule stationné en dehors des zones forestières.
- Utiliser les véhicules des chasseurs locaux.

Quand déclencher une alerte ?

Vous constatez des mortalités anormales de sangliers (autre que collision).

Vous rencontrez des sangliers présentant des comportements liés à une forte fièvre : faiblesse, recherche de points d'eau...

Signalez sans délai toute mortalité anormale à vos interlocuteurs SAGIR

NETTOYAGE

Le virus est éliminé en grande partie par l'eau savonneuse à condition de respecter certaines règles.

- Bottes, chaussures, matériel : enlevez minutieusement la terre, la boue et le sang en frottant correctement à l'aide d'une brosse et d'eau savonneuse dans une bassine.
- Vêtements : les passer en machine à laver.
- Voiture : la passer en station de lavage automatique.

ASTUCE

Vous pouvez utiliser au choix :

- un lave-bottes
- un nettoyeur haute pression (Karcher©)
- une bassine, une brosse et du savon

DÉSINFECTION

- Dans les zones proches de cas de PPA.
- Après nettoyage, pulvérisez un produit virucide pour compléter la désinfection : eau de Javel, soude caustique ou produits vétérinaires spécifiques.

Lire

Toine des garrigues

Jean-Paul Cappy vient d'éditer le roman de chasse « *Toine des garrigues* ».

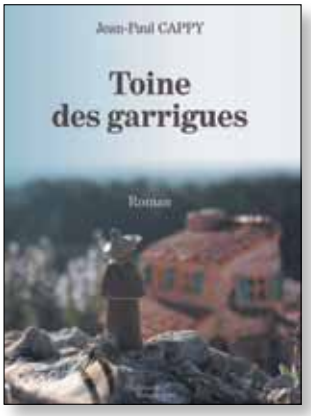

Pour recevoir un livre dédicacé : le contacter au 06 81 86 59 60 ou jean-paul.cappy@orange.fr

Mais où est passé le gros Marcel ?

De Pierre Nonnenmacher, chasseur alsacien

« L'histoire du gros Marcel, c'est la rencontre entre Uschène le garde-chasse et un sanglier, un Keiler de taille exceptionnelle qui a toujours échappé aux chasseurs. C'est durant une balade digestive en compagnie de son ami Louis, qu'Uschène découvre sur un chemin boueux, les traces laissées par le gros sanglier de retour sur la chasse …»

À paraitre en librairie : Avril 2019

VIE DES ASSOCIATIONS

Un nouveau président à la tête de la SLC de Saverne et du Ball-Trap de Geudertheim

Début mars 2019, Christian Krimm, après 13 années passées comme président de la SLCTS et du Ball-Trap de Geudertheim a décidé de quitter ses fonctions. C'est Jean-Claude Karcher, qui lui succède. Âgé de 55 ans, il habite à Oberhaslach où il chasse depuis une vingtaine d'années. En battue, à l'affût ou à la pirsch, c'est le grand gibier, cerf et sanglier surtout, qui a sa préférence. Également pêcheur passionné, il n'hésite pas à parcourir régulièrement de longues distances – notamment vers la Suède – pour aller taquiner le sandre, son poisson favori. Membre de la SLCTS depuis 10 ans, il secondait déjà efficacement Christian Krimm, surtout après la création du Ball-Trap de Geudertheim. Fonctionnement qu'il connait bien puisqu'il est membre du comité départemental et régional Grand Est – Section Alsace de Ball-Trap. *Nous lui souhaitons la bienvenue.*

Contact : 06 07 53 87 20 ou jc.karcher@laposte.net

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FDC 67

L'Assemblée Générale de la FDC67 se tiendra le samedi 27 avril 2019 à 9h à la Salle polyvalente de Geudertheim (67170)

Tir de nuit du sanglier - Rappel

Dans le cadre des demandes d'autorisation de tir de nuit du sanglier avec lampes *(voir modalités en page 18)*, pour rappel, le courriel de Désiré Jehl, louvetier de la circonscription n° 5 et suppléant pour l'ensemble du département

Désiré Jehl
41 rue de la Gare - 67720 Hoerdt
06 09 76 55 27
desirejehl67@gmail.com

SORTIR...

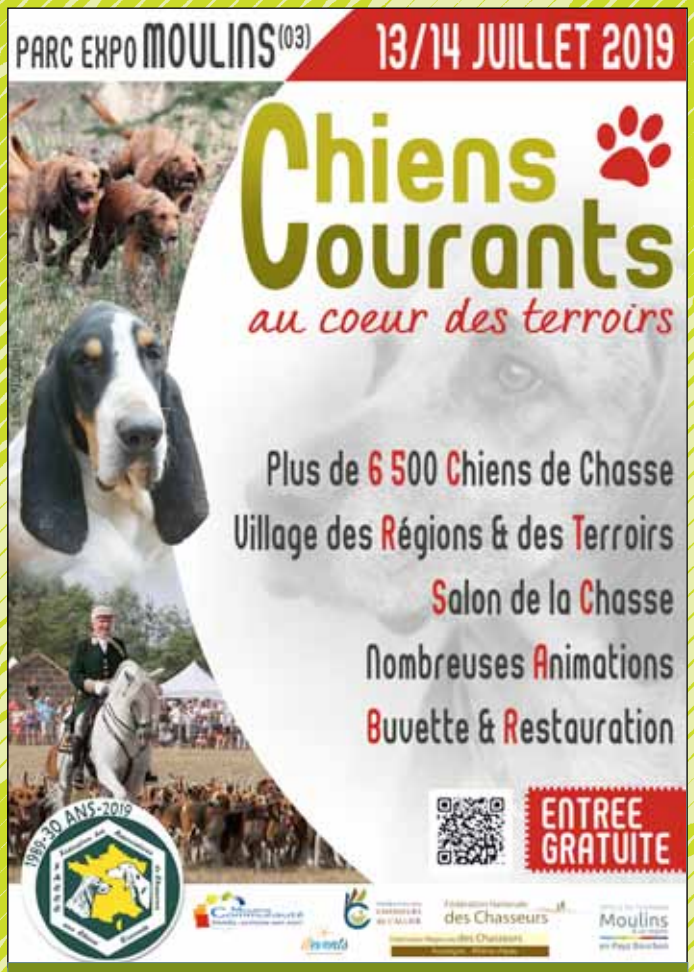

La Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants organise les 13 et 14 juillet 2019 à Moulins, «*Chiens Courants au cœur des Terroirs*», à l'occasion de son 30ème anniversaire. Cette manifestation d'envergure constituera le plus grand rassemblement jamais effectué en France, puisque 6 500 chiens courants seront réunis pour l'occasion.

Ouverte à tous et gratuite, cette grande fête estivale, proposera de nombreuses animations et quelques spectacles d'exception valorisant le chien, la trompe de chasse et la diversité des terroirs français. Un salon de la chasse sur 3 000 m² couverts, ainsi que de nombreuses conférences abordant des thèmes cynégétiques variés, compléteront le dispositif.

Un jeune stagiaire à la FDC67

La FDC 67 a eu le plaisir d'accueillir au sein de l'équipe Ludovic Kriba, élève de 3ème pour son stage obligatoire d'observation en milieu professionnel du 14 au 18 janvier dernier.

Ludovic, qui ambitionne de devenir journaliste cynégétique a pu découvrir l'impressionnante diversité des activités et métiers en fédération de chasseurs, tant au niveau administratif que technique. Il a particulièrement apprécié le travail sur le terrain, accompagnant les techniciens dans des opérations de comptages, de préparation de battues pour les nouveaux chasseurs sur le territoire école du Herrenwald ou encore le repérage d'oiseaux migrateurs...

Futur nouveau chasseur passionné, en chasse accompagnée avec son grand-père, il s'est parfaitement intégré à toute l'équipe – qui a pu apprécier sa grande gentillesse – et

a montré un réel intérêt pour ce milieu. Intérêt qui lui a valu une très bonne note pour la présentation de son rapport de stage (20/20).

Félicitations Ludovic et bon courage pour la suite de tes études.

REGLEMENTATION

Piégeage

Un nouvel arrêté ministériel vient d'être publié au JO interdisant l'utilisation des pièges ayant pour effet d'entrainer la mort de l'animal par noyade (rat et ragondin).

PRATIQUE

La liste des centres de collecte pour les kits de prélèvement Trichine est ainsi modifiée :

Benfeld : les kits peuvent être déposés du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.
Adresse :
Contrôle Technique
2 rue de Hollande
67230 Benfeld

À rajouter sur la liste :
Domfessel - 67430
M. Freddy Hoch
18 rue de Rimsdorf

TIQUES ET MALADIE DE LYME

Programme d'étude au Herrenwald sous la direction du docteur Boulanger

Depuis le mois de mars, la FDC a mis en place un protocole de surveillance et d'étude des tiques *(cadre sur la transmission de la maladie de Lyme et les interactions avec les chevreuils)* au centre du permis de chasser et autour (4 hectares).
Ainsi chaque mois, en fonction de la météo, les techniciens de la FDC parcourront 300 m² de terrain afin de récolter les précieuses tiques qui seront envoyées au laboratoire pour y être analysées.
Lors de la démonstration effectuée par le Dr Nathalie Boulanger, Attaché hospitalier Centre National de Référence Lyme, et malgré des conditions peu favorables (terrain humide) de nombreuses tiques, adultes et nymphes, de type Dermacentor ou Ixodes Ricinus (vecteur de la maladie de Lyme), ont été prélevées *(voir IC 67 n° 59 – « Chevreuils et cerfs : nos alliés dans le combat contre la maladie de Lyme »).*

Récolter des tiques pour analyses en laboratoire

Capture et récolte de tiques

GARAGE ANDRÉ

CITROËN

L'expérience au service de votre voiture.
Depuis plus de 50 ans !

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule

34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 33 17 94
Email : andre.garage@wanadoo.fr

PARMENTIER
imprimeurs

"Communiquons **ensemble**"

+ OFFSET
+ ROTO
+ NUMÉRIQUE
+ ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
+ STUDIO GRAPHIQUE
+ ROUTAGE & LOGISTIQUE
+ CO-PACKING & SERVICES

Parmentier imprimeurs
1 rue Gutenberg
67610 La Wantzenau
www.parmentier-imprimeurs.com
T 03 88 96 31 69 F 03 88 96 29 18

IMPRIM'VERT®
Certifié ISO 12647-2

Cyné'TIR

PLUS DE 60 FILMS TOURNÉS EN CONDITIONS RÉELLES DE BATTUES

Mieux vaut s'entraîner au Cyné'Tir qu'aux trois premières battues sur du gibier vivant.

TUNNEL DE TIR 100 Mètres

Tir à balles réelles
- Avec votre propre arme
- Avec nos armes de prêt

Tir au laser
- Carabine « laser » fournie

Sécurité
- Encadrement par deux opérateurs qualifiés
- Réglage de vos armes au tunnel de tir 100 mètres
- Munitions RWS Cineshot disponibles sur place

TARIFS

Cyné'Tir
80€ par heure pour le groupe (maximum 8 personnes)

Tunnel de tir
15€ par 1/2 heure

HORAIRES D'OUVERTURE

Cyné'Tir
du lundi au samedi de 9h à 22h, le dimanche de 9h à 12h

Tunnel de tir
du lundi au vendredi de 9h à 19h,
avec un créneau gratuit sans rendez-vous
le mercredi de 9h à 11h

RÉSERVATION
48 heures à l'avance

Valérie Villard - 03 88 79 83 80
valerie.villard@fdc67.fr
(en quelques clics sur www.fdc67.fr
avec possibilité de paiement au Cyné'Tir)

Règlement en ligne ou sur place

petites annonces

220 caractères maximum (espace compris). Délai de dépôt : le 10 du mois précédent la parution par courrier ou mail à : valerie.villard@fdc67.fr

CHIENS

• La chienne Petit Munsterlander Iris II de la Plaine de Solognat (VJP et HZP) a été saillie par le mâle « Franco von Braunberg » (VJP, HZP et UGP) le 07.02.2019. Tous les deux mènent à voix ! LOF mère : 8875/2167 – LOF père : 14/0636. Veuillez réserver vos chiots dès maintenant au 06 50 74 97 46

• Chiots Labradors Chocolat nés 03/02/19 - 6 mâles et 4 femelles inscrits au LOF lignée de champions beauté, travail et chasse 100 % chocolat. N° LOF-2018049325-2019-1 - Mère HAVANE id.250269810016820 Tél. 06 87 01 47 22

ARMES/OPTIQUES

Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs
A partir du 1er août 2018 :

A) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

B) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le Ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA.

Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

• Vds mixte KRIEGHOF ULTRA 20 version gaucher 30R – 20/76 et EL 5.6 – 50R, SWAROVSKI 2.5 – 10 x 56 réticule lumineux montage bas très bon état à débattre Tél. 07 62 15 16 93 le soir

• Vds LUGER 2005 Gaucher 12/89 synth. canon de 76 avec 4 chokes bon état. 250€ - Tél. 07 62 15 16 93

• Vds MARLIN 444s avec rail sans lunette bon état. 850€ - Tél. 07 62 15 16 93

• Vends Blaser Kipplauf 7x65 R avec lunette Schmidt & Bender 4-12x42 ret. 4 et montage pivotant : 2500€. 1 fusil semi-automatique Franchi Affinity crosse en bois cal. 12, avec tous les accessoires ep. billes d'acier, acheté en 2015 : 700€ - Tél. 06 66 05 77 74 après 18 h

• Vends Mixte Zoli 7x65 R et 12/70 avec lunette Zeiss 1,5-6x42 réticule 2 + Canon lisse interchangeable 12x70 ex. état 700€. Carabine système Mauser 98 cal 7x64 avec lunette Nickel réticule 4 canon en ex. état 600€. Stutzen cal.9x63 système Mauser 98 canon en exc. état avec lunette Doptics 2,5-10x56 et point rouge 900€ Tél. 06 48 00 20 68

• Vends carabine Kipplauf Stutzen Merkel K3 Cal. 270 WIN, très peu tiré, en très bon état, comme neuve avec lunette Schmitt Bender 1,5x6x42. Prix : 2 500€, sans lunette : 2 000€ Tél. 06 36 55 83 70

• Vends fusil Drilling Merkel cal. 8,57 JRS/cal 16. Lunette Zeiss 1,5-6x42 montage à crochets + tube réducteur 22 magnum – 1700€ à déb. – Fusil semi-automatique Merkel SR1 9,3x62 équipé point rouge AIMPOINT – 1 300€ - BRNO 243 WM Stutzen lunette Hunter 3-12x50 réticule lumineux – 1 300€ à déb. – UNIQUE TSM 22 LR lunette Sightoptics 3-12x50E R.L. plus silencieux + 2 chargeurs 5 coups – 1000€ Tél. 06 88 14 15 28 après 17h

• Carabine mixte Bettinsoli 8X57JRS§Cal. 12 avec lunette Schmidt § Bender 1,5 X 6 X 42 réticule lumineux. Cat. C. Très bon état. Prix : 1500€ - Tél. 06 81 38 40 78

• Vends carabine Linéaire Browning Maral en 300 WM avec montage lunette 1950€ lunette Kahles 2,4-12 x 56 réticule lumineux 4 dot 1700€ le tout dans un état neuf. Carabine Voere 9,3 x 62 stecher 500€ Tél. 06 70 20 39 00

• Vends carabine Mauser Stutzen cal. 8x64S. Prix : 800€ - Tél. 06 85 30 69 18

• Vends mixte Bettinsoli cal. 12, 7x65 avec stecher monter d'une lunette fixe Swarovski 6x42 très fiable 1100€ à déb. Tél. 06 16 33 15 62

DIVERS

• Vds veste RIDGELINE MONSOON CAMO taille L état neuf 130€ + veste XJAGD modèle BUFFALO taille 50 état neuf 130€ Tél. 07 62 15 16 93 le soir

• Vends Mitsubischi Pajero. 20000 km. 3 portes 2 places. TVA récupérable si assujettie. Sièges arrière origine fournis. Modèle haut de gamme. Boîte auto. Prix : 38 000€ TTC Tél. 06 72 00 65 91

CHASSE

• Chasse de 2 000 ha entre Molsheim et Schirmeck, recherche 1 partenaire et 1 part de battue sérieux avec esprit d'équipe. Cerfs, chevreuils, sangliers, canards. Nombreux miradors, chambre froide et refuge confortable. Bonne ambiance dans le respect de la chasse alsacienne. Tél. 06 85 40 56 78 en soirée

• Chasseur alsacien, 60 ans, cherche part ou reprise de bail petit gibier. Secteur Centre Alsace Tél. 06 72 50 93 49

• Part disponible sur très belle chasse, riche en cerf, sanglier, chevreuil. Région 67/57. Important plan de chasse, nombreuses installations. Part battue acceptée Tél. 06 59 22 44 08

• Recherche en moyenne montagne du centre Alsace, belle part de chasse dans domaine riche en cervidés et sangliers, bien géré et bien entretenu. Laisser message au 06 85 52 08 82

• Chasse 1400 ha Vosges du Nord, sangliers, chevreuils, cervidés, ambiance conviviale, garderie, chambre froide, abri de chasse, 10 battues/saison cherche partenaire Tél. 07 71 66 00 65 le WE ou après 20h

• Chasse (1200 ha) Massif du Champ du Feu, cherche un à deux partenaires supplémentaires. Grande éthique de chasse. Cervidés, sangliers, chevreuils. Approche, affût, battue. Chalet, chambre froide – Tél. 06 62 57 48 89

• Belle chasse 400 ha vallée de la Bruche, cherche partenaire sérieux pour compléter équipe conviviale, bonne éthique de chasse, chalet à disposition. Accepte Jeune Chasseur à tarif préférentiel - 06 07 59 82 78

• Cherche partenaire secteur Brumath, petit et grand gibier. Petite équipe. Ethique de la chasse. Bonne ambiance dans le respect de la chasse alsacienne. Tél. 06 76 29 08 70

• Cède part de chasse cause santé sur 300 ha plaine et forêt dpt 68 près de Colmar. Plan de chasse daims, chevreuils et sangliers. Ethique de chasse exigée, sérieux et convivial Tél. 06 77 54 32 57

• Cède part de chasse Wildersbach Tél. 06 72 00 65 91

• Belle chasse proximité Saverne cherche partenaires sérieux pour compléter équipe conviviale. Territoire d'environ 1000 ha, forêt et plaine. Cerfs, chevreuils, sangliers Tél. 06 32 44 22 70 ou 06 74 53 42 80

• Suite désistement cherche 1 partenaire sur territoire 1200 ha dont 400 ha forêts, bosquets, taillis, cours d'eau, chevreuils, sangliers, canards, faisans, lièvres. Ethique de chasse + esprit d'équipe indispensables. Région BENFELD Tél. 06 11 18 00 72

• Société de chasse sur secteur Sarralbe 57 (limitrophe 67) recherche partenaire(s) sur territoire de 1000 ha de plaine, bois, haies, friches, rivière, étang et roseaux. Sangliers, chevreuils, lièvres, gibiers à plumes, etc. Tél. 06 80 33 01 39

ÉPHÉMÉRIDE

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

AVRIL

1	avril	06h07	à	20h59
5	avril	05h59	à	21h04
10	avril	05h49	à	21h12
15	avril	05h39	à	21h19
20	avril	05h29	à	21h27
25	avril	05h20	à	21h34

● 4 avril ○ 19 avril

MAI

1	mai	05h10	à	21h43
5	mai	05h03	à	21h48
10	mai	04h55	à	21h55
15	mai	04h48	à	22h02
20	mai	04h42	à	22h09
25	mai	04h37	à	22h15

● 4 mai ○ 18 mai

JUIN

1	juin	04h31	à	22h22
5	juin	04h29	à	22h26
10	juin	04h27	à	22h29
15	juin	04h26	à	22h32
20	juin	04h26	à	22h34
25	juin	04h27	à	22h35

● 3 juin ○ 17 juin

NISSAN X-TRAIL

1.6 DCI 130 5 PL N-CONNECTA

386,69€ PAR MOIS

EN LOCATION LONGUE DURÉE(1)

ROULEZ MOINS CHER AVEC LE CRÉDIT MUTUEL

Location NISSAN X-TRAIL 1.6 dCI 130 5 pl N-Connecta
à partir de 386,69 € par mois(1)

ASSISTANCE ET MAINTENANCE INCLUS.

Crédit Mutuel

(1) Location de longue durée d'une NISSAN X-TRAIL 1.6 dCI 130 5 pl N-Connecta **pour une durée de 60 mois et un kilométrage contractuel total de 75 000 km**. Première mensualité de 1 209,99 € TTC suivie de 59 loyers mensuels de 386,69 € TTC (dont 44,59 € au titre des prestations de maintenance et assistance et 15,40 € au titre de l'assurance décès et incapacité de travail facultative), hors frais d'immatriculation, de malus éventuel et de frais de mise à la route. Le loyer ne comprend pas l'assurance perte financière d'un montant mensuel de 14,87 €, habituellement proposée. Frais de dossier : 150,00 € TTC.

Loyers donnés à titre indicatif et calculés sur la base du montant hors taxes de la facture définitive adressée par le fournisseur à CM-CIC Bail. Premier loyer exigible dès la mise à disposition du véhicule et payable d'avance par prélèvement. Police d'assurance obligatoire couvrant la responsabilité civile du locataire et tous risques de dommages pouvant atteindre le véhicule. Le locataire a la faculté d'adhérer aux polices d'assurance groupe souscrites par CM-CIC Bail en sa qualité de mandataire en opérations d'assurance (conditions générales des polices d'assurance consultables sur demande). Dans ce cas le règlement des primes d'assurances est prélevé mensuellement avec le loyer financier.

Conditions financières de Mars 2019 sous réserve des taxes applicables. Conditions générales consultables en Caisse. Offre non cumulable réservée aux personnes physiques pour toute location longue durée d'une voiture de tourisme neuve.

La commande du véhicule par CM-CIC Bail est réservée aux clients basés en France Métropolitaine (hors Corse). Les produits de Location Longue Durée, de Location avec Option d'Achat avec entretien et d'entretien seul ne peuvent être souscrits par des locataires basés hors France Métropolitaine. Sous réserve d'évolution de la législation fiscale, des tarifs constructeurs et de la configuration définitive du véhicule. Sous réserve de disponibilité du véhicule. Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Informations et visuels non contractuels.

Service de CM-CIC Bail : CM-CIC Bail – Société anonyme au capital de 35 353 530 euros – Établissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 09 046 570 (www.orias.fr) – Siège social : Tour D2, 17 bis Place des Reflets, 92988 Paris La Défense CEDEX – France – RCS Nanterre 642 017 834 – Code NACE 6491Z – N° TVA intracommunautaire FR 77 642 017 834 – Site internet : www.cm-cic-bail.com.
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - No ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurances de ACM IARD SA, entreprise régie par le code des assurances.

BUFFENOIR
ARMURERIE

DÉPOT VENTE
UN MOYEN EFFICACE
DE VENDRE SON ARME

ARMES NEUVES

Expérience chez
HOLLAND & HOLLAND
AND PURDEY

BUFFENOIR
ARMURERIE

STAND DE TIR DE 100 M
sur place pour le réglage de vos armes sans
rendez-vous durant les heures d'ouverture.

RÉPARATION
& FABRICATION
UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

36 Impasse de la Gare • 67640 LIPSHEIM • Tél : 03 88 68 16 96
info@armurerie-buffenoir.fr • www.armurerie-buffenoir.fr